

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté n° 395 /MFPTSS/DGFP  
Portant promotion à deux (2) ans au titre de l'année  
2020 de monsieur **OGNIE Charles Gabin**,  
administrateur des cadres de la catégorie I, échelle  
1 des services administratifs et financiers-SAF-  
(administration générale).

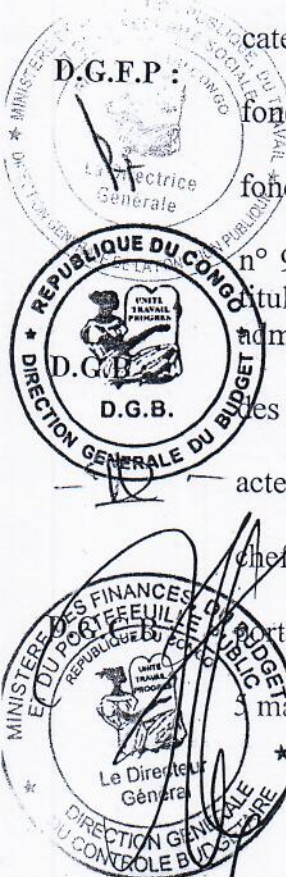
*9<sup>em</sup> échelon*

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

VISAS :

- Vu la constitution ;  
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique;  
Vu le décret n° 62-426 du 29 décembre 1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers –SAF- ;  
Vu le décret n° 65-170 du 25 juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;  
Vu le décret n° 2010-818 du 31 décembre 2010, abrogeant les dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;  
Vu le décret n° 2010-819 du 31 décembre 2010, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2016-284 du 10 octobre 2016, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux recrutements et à la gestion des carrières des agents civils de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021, portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;  
Vu ensemble les décrets n°s 2021-301 du 15 mai 2021 et 2021-302 du 16 mai 2021, portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu le procès-verbal de la commission administrative paritaire réunie à Brazzaville, le 5 mars 2020.

ARRETE



**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur **OGNIE Charles Gabin**, administrateur de 8<sup>e</sup> échelon, indice 1570 des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services administratifs et financiers –SAF– (administration générale), en service à la direction générale du partenariat au développement à Brazzaville, est promu à deux (2) ans au titre de l'année 2020, au 9<sup>e</sup> échelon, indice 1690 pour compter du 3 octobre 2020.

**Article 2** : Le présent arrêté qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 février 2022



**Firmin AYEISSA**

**AMPLIATIONS :**

JORC	2
DGFP/DGCA	3
DGFP/BST	3
DGB	2
DGCB	2
MEPSIR	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGG/BC	2/20

H



0187 200 y

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION  
DES EMPLOIS  
ET DE LA PREVISION DES EFFECTIFS

Arrêté n° 19 875 /MFPRE/DGFP/DGEPE/SR  
portant intégration et nomination de certains  
candidats dans les cadres de la catégorie II,  
échelle 2 des services administratifs et  
financiers -SAF- (administration générale),  
en tête : mademoiselle EBA ILOY Vanel.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

VISAS :

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;
- Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;
- Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2012-1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2154/FP du 26 juin 1958, fixant le statut commun des cadres de la catégorie D (actuellement C) des SAF ;
- Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés



ARRETE :

2014  
EBA ILOY Vanel  
Cyr Ighal MAPAKOU



Article 1er: En application des dispositions combinées du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 et de l'arrêté n° 2154/FP du 26 juin 1958 susvisés, les candidats ci-après désignés, sont intégrés dans les cadres de la catégorie II, échelle 2 des services administratifs et financiers -SAF- (administration générale), nommés au grade de secrétaire d'administration de 1ère classe, 1er échelon, indice 505 et mis à la disposition du ministère de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration.

N°	Noms et prénoms	Dates et lieux de naissance	Diplômes et options	Lieux d'obtention
1	EBA ILOY Vanel	3 juin 1994 à Brazzaville	BEPC	Brazzaville
2	WAMBA EBILIYOA Diane	23 mai 1986 à Brazzaville	BEPC	INONI Falaise
3	ONGAGNA Das Odascien	25 mai 1993 à Brazzaville	BEPC	Brazzaville
4	OTENDI MIATH Lionel	24 août 1992 à Ngabe	BEPC	Brazzaville
5	ONGAGNA GNEDERI Das Ira	8 mai 1987 à Brazzaville	BEPC	Brazzaville
6	ONGAGNA Das Augagneur	25 mai 1993 à Brazzaville	BEPC	Brazzaville
7	OKANDZE Bertel Samarange	5 mai 1992 à Ollombo	BEPC	Brazzaville

Article 2: Le présent arrêté qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville le, 13 novembre 2014



*[Handwritten signature]*  
KOLELAS

**AMPLIATIONS :**

- JORC 2
- DGFP/DGEPE 3
- DGFP/SST 3
- DGEPE/SR/SPGME 5
- DGB 3
- DGCB 2
- MEFPPPI 5
- INTERESSES 7
- DOSSIERS 21
- SGG/BC 2/53

2014  
13/11/2014

*[Handwritten signature]*  
Cyr Ighal MAPAKOU